



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 30 Novembre 2022 - 18h
au SMTD
Membres en Exercice : 10**

8 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Jean-Luc HALLE - François CRESTA - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

2 Membres absents : Julien QUENNESSON - Christophe CHARLES - (Vice-Présidents)

Etaient également présents : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD) – Matthieu CARPENTIER (Responsable du Pôle Mobilité du SMTD) – Dimitri DEFOORT (Directeur de la STAD).

**DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2022-12-07
RENOUVELLEMENT DU RESEAU RADIO 2RP PAR UN RESEAU DMR**

Le réseau actuel installé en 2008 est d'une technologie obsolète qui ne garantit pas la confidentialité et l'intégrité des transmissions.

Un réseau de type DMR Tiers 3 permettra la communication radio sur la totalité du Périmètre de Transport Urbain entre des portatifs et tous les véhicules.

Ce réseau est indépendant du système d'aide à l'exploitation et participe à la sécurité du réseau.

Descriptif :

Migration du réseau radio analogique 2RP vers un réseau numérique incluant la DMR Tiers3 et les prestations associées à cette migration (équipements des véhicules, formation, ...)

Ce marché comprend notamment les éléments suivants :

- Rénovation du point haut avec remplacements des équipements hors infrastructure antenne (pylône sur la tour Alexia).
- Fourniture de portatifs
- Fourniture, installation des postes mobiles dans les véhicules
- Fourniture et installation d'un poste central et d'un enregistreur
- La phase de migration d'un système à l'autre sans interruption de service
- Interconnexion IP et avec les réseaux mobiles

Planning prévisionnel de réalisation :

12 mois entre le démarrage de la prestation et la réception finale.

Budget :

Budget estimatif : 250 000€



Envoyé et reçu en préfecture le 16.12.2022

Publié sur le site le 16.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221130-SMTD_2022_12_07-AI

Critères d'attribution :

- Valeur Technique : 50%
- Prix : 40%
- Délai : 10%

Les membres du Bureau Syndical :

- Approuvent la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique,
- Valident les critères de jugement des offres,
- Et autorisent Monsieur le Président à signer le marché avec la société qui sera retenue par la Commission d'appel d'offres

Fait à Guesnain,
Le 1^{er} Décembre 2022

Le Président,

Claude HEGO